

LES TARIFS

A compter du 1er février 2026

ANNEXE A CARACTÈRE INDICATIF ET NON CONTRACTUEL
RELATIVE AUX TARIFS GÉNÉRAUX ET AUX CONDITIONS
DE FACTURATION DE CHAQUE PRESTATION
DE L'ÉTABLISSEMENT

TARIF JOURNALIER F1BIS (HEBERGEMENT PERMANENT ET TEMPORAIRE)	36.57 €
TARIF JOURNALIER F2 INDIVIDUEL	44.77 €
TARIF JOURNALIER F2 COUPLE	54.11 €
DÉJEUNER	10.98 €
DINER	6.60 €
POTAGE	1.45 €
PETIT DEJEUNER	5.56 €
REPAS INVITÉ MIDI	13.99 €
REPAS INVITÉ SOIR	7.85 €
REPAS ENFANT – DE 10 ANS	6.46 €
REPAS INVITÉ DIMANCHE ET JOUR FÉRIÉ, PORTES-OUVERTES	15.30 €
REPAS DE FÊTES INVITÉ (24–25–31/12, 01/01 FÊTES DES MÈRES, FÊTES DES PÈRES, PÂQUES)	20.40 €
NUITÉE CHEZ LE RÉSIDENT	6.00 €
CHAMBRE D'HÔTES (SANS PETIT DEJEUNER)	60.00 €
ENTRETIEN D'UN JEU DE DRAPS SUPPLÉMENTAIRE (POUR LE RÉSIDENT OU SON INVITÉ)	9.18 €
ENTRETIEN HEBDOMADAIRE DES VÊTEMENTS DE L'INVITÉ DU RÉSIDENT	15.30 €
NETTOYAGE DE L'APPARTEMENT EN APPLICATION DU RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT	25.50 € /H
AMPOULE	8.25 €

*Les habitants âgés de 60 ans et plus de la Commune de Loriol-sur-Drôme qui désirent prendre leur repas tout au long de l'année à la Résidence autonomie du Parc bénéficieront des mêmes tarifs restauration que les résidents, conformément au règlement de fonctionnement.